

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LEYCO-B 20

Date d'impression: 28.01.2011

Code du produit: 031

Page 1 de 6

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**Identificateur de produit**

LEYCO-B 20

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Leyco Chemische Leyde GmbH	
Rue:	Industriestraße 155	
Lieu:	D--50999 Köln	
Téléphone:	++49 (0) 2236-966-00-0	Téléfax: ++49 (0) 2236-966-00-10
e-mail:	inkemann@leyde.com	
Interlocuteur:	Eckart Inkemann	Téléphone: ++49 (0) 2236-966-00-29
Internet:	www.leyde.com	
Service responsable:	Eckart Inkemann	

Numéro de téléphone d'appel 0049 (0) 2236 966 00 29**d'urgence:****SECTION 2: Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger : Extrêmement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases-R:

Extrêmement inflammable.

Irritant pour la peau.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger:

F+ - Extrêmement inflammable; Xi - Irritant; N - Dangereux pour l'environnement



F+ - Extrêmement inflammable



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases-R

12	Extrêmement inflammable.
38	Irritant pour la peau.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LEYCO-B 20

Date d'impression: 28.01.2011

Code du produit: 031

Page 2 de 6

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Autres dangers

Irritant pour la peau. Extrêmement inflammable. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
265-151-9	64742-49-0	Naphtha (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte leichte; Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	15-25 %	Carc. Cat. 2, Muta. Cat. 2, Xn R45-46-65
200-661-7	67-63-0	Propan-2-ol (vgl. Isopropylalkohol, 2-Propanol)	1-10 %	F, Xi R11-36-67
	15	Kohlendioxyd	1-10 %	

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

SECTION 4: Premiers secours**Description des premiers secours****Après inhalation**

Mettre la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ingérer immédiatement environ 350 ml (5 ml/kg de poids) de suspension de charbon actif. Ne pas faire boire de lait.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

dioxyde de carbone (CO2) poudre sèche

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LEYCO-B 20

Date d'impression: 28.01.2011

Code du produit: 031

Page 3 de 6

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel. Enlever toute source d'ignition Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eponger avec un matériau absorbant l'huile. Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

SECTION 7: Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas fumer. Eviter le contact avec les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle**

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	-	-		VME (8 h)	
		400	980		VLE (15 min)	

Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas inhaler l'aérosol.

Protection des mains

gants de protection

Protection des yeux

lunettes de sécurité

Protection de la peau

bottes

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: aérosol
Couleur: jaune brun
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LEYCO-B 20

Date d'impression: 28.01.2011

Code du produit: 031

Page 4 de 6

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point/intervalle de fusion: < -100 °C

Point d'ébullition: < 0 °C

Point d'éclair: -60 °C

Limite inférieure d'explosivité: 1,4 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 32 vol. %

Pression de vapeur: donnée non disponible
(à 20 °C)Pression de vapeur: non applicable
(à 50 °C)Densité (à 20 °C): 0,7 g/cm³Hydrosolubilité: insoluble
(à 20 °C)**SECTION 10: Stabilité et réactivité****Matières incompatibles**

Incompatible avec des agents oxydants. La combustion incomplète peut produire de petites quantités de CO

Information supplémentaire

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 11: Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****Information supplémentaire référentes à des preuves**

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau. DL50/orale/rat = 45 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques**Information supplémentaire**

pollue faiblement l'eau

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Contacter les autorités locales compétentes.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.**L'élimination des emballages contaminés**

Emballages contaminés Eliminer comme produit non utilisé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LEYCO-B 20

Date d'impression: 28.01.2011


Code du produit: 031

Page 5 de 6

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

N° ONU: 1950
Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.2




Code de classement: 5A
Dispositions spéciales: 190 625
Quantité limitée (LQ): LQ2
Catégorie de transport: 3
Code de restriction concernant les tunn E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E0

Transport fluvial

N° ONU: 1950
Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.2



Code de classement: 5A
Dispositions spéciales: 190 327 625
Quantité limitée (LQ): LQ2

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E0

Transport maritime

N° ONU: 1950
Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport: 2
Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2, see SP63

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 959
Quantité limitée (LQ): See SP277
EmS: F-D, S-U

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LEYCO-B 20

Date d'impression: 28.01.2011

Code du produit: 031

Page 6 de 6

Autres informations utiles (Transport maritime)

E0

Transport aérien**N° ONU/ID:** 1950**Nom d'expédition des Nations** AEROSOLS**unies:****Classe(s) de danger pour le transpo** 2.1

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 - A153

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203

IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0

: Y203

SECTION 15: Informations réglementaires**Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

SECTION 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 38 Irritant pour la peau.
- 45 Peut causer le cancer.
- 46 Peut causer des altérations génétiques héréditaires.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)